

# Domaine Public

1 8 3 5

Edition PDF  
du 31 août 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1834  
du 24 août 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.  
En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Conseil fédéral: président, un métier de pro**

Pour tirer une leçon du marasme actuel,  
reprise d'une idée souvent avancée (André Gavillet)

### **Les pirates à l'abordage de la politique suisse**

En vue des élections fédérales,  
l'Internet est devenu un enjeu à ne pas négliger  
par les partis (Daniel Schöni Bartoli)

### **Secret bancaire: le combat d'arrière-garde de l'imposition à la source**

Le vrai scandale fiscal, c'est l'impôt éludé sur les  
montants déposés Suisse (Jean-Daniel Delley)

### **Matériaux pour connaître l'économie de l'immatériel**

Les statisticiens s'avancent prudemment  
dans la découverte de l'économie du savoir,  
celle qui progresse quand l'économie réelle flanche  
(Yvette Jaggi)

### **La finance n'est pas une industrie mais un service public**

Une régulation forte est nécessaire  
pour que les marchés financiers soient au service  
de l'économie, et non une fin en soi  
(Jean-Daniel Delley)

## Conseil fédéral: président, un métier de pro

*Pour tirer une leçon du marasme actuel, reprise d'une idée souvent avancée*

André Gavillet (30 août 2009)

L'humiliante escapade du président de la Confédération en Libye a mis à l'épreuve le fonctionnement et les méthodes de travail du gouvernement, les révélant déphasées et dépassées (DP 1834).

La présidence de la Confédération a été instaurée sous le signe de la méfiance, celle des fédéralistes contre tout renforcement du pouvoir central, celle, républicaine, contre toute forme de pouvoir personnel. D'où la limitation du mandat à une seule année, d'où l'interdiction de le renouveler immédiatement. Ainsi le veut la Constitution.

Dans les faits, la présidence a pris du poids politique. La collaboration entre les départements est de plus en plus complexe. Presque aucun problème n'est monodépartemental. Il faut donc, avec l'appui de la Chancellerie, faire circuler les rapports nécessaires pour une prise de décision critique et collégiale. Mais surtout les problèmes internationaux exigent l'intervention, la

participation de celui ou celle qui incarne l'Etat. C'est une représentativité supérieure, distincte de celle plus proche des affaires internationales ordinaires qu'exerce le ou la responsable des affaires étrangères.

Or les qualités de président, de haute exigence, ne sont pas réparties également entre sept conseillers. Hans-Rudolf Merz en a fait la démonstration. Naïf et orgueilleux, il manque des compétences qu'exige ce rôle. C'est un président de tournus, et, hélas, d'aléas.

### **A neuf**

Pendant ce temps se déroule le rituel d'une élection au Conseil fédéral. Comme le pays vit (affaires bancaires et internationales) un véritable repositionnement, l'élection semble dérisoire par rapport aux besoins d'une nouvelle politique.

Seule émerge la revendication de la Suisse italophone. Elle pourrait être satisfaite si le Conseil fédéral était un collègue à neuf membres. Par ailleurs,

certains départements-mammouths rendent impossible la participation ministérielle à l'échelle européenne, le chef de département n'ayant pas le don d'ubiquité.

Les indicateurs concordent: représentation facilitée des diverses régions du pays, adaptation (modeste) aux schémas d'organisation européens et internationaux, nécessité d'une coordination plus suivie des travaux du collège, et enfin exigences choisies et non aléatoires pour la fonction de président.

### **Amorces**

La présidence dans cette perspective pourrait être de deux ans, renouvelable une fois. Solution qui a souvent été avancée. L'occasion se présente de sortir d'un exercice de caisse à sable. Cette réforme, pourtant modeste, exigerait une révision de la Constitution, donc un mouvement large qui assure la double majorité du peuple et des cantons. Le moment est venu.

## Les pirates à l'abordage de la politique suisse

*En vue des élections fédérales, l'Internet est devenu un enjeu à ne pas négliger par les partis*

Daniel Schöni Bartoli (31 août 2009)

Un nouveau parti vient d'être lancé en Suisse, parallèlement à une vingtaine d'autres pays d'Europe: le «*parti des pirates*». Le modèle vient de Suède où un parti similaire a obtenu un résultat de 7,1% aux élections européennes qui lui a permis d'envoyer un député au Parlement de Strasbourg.

Son succès est plus particulièrement fort auprès des 18-30 ans. Il a notamment été la conséquence de l'affaire de la plate-forme de téléchargement sur Internet «*The Pirate Bay*» dont les responsables ont été condamnés à 2,7 millions d'euros d'amende et un an de prison. Ce verdict fait encore l'objet d'un recours, mais il a été perçu comme une injustice par ceux qui sont devenus depuis les électeurs du parti des pirates. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois dans l'histoire qu'un surnom péjoratif est activement repris comme drapeau par des militants.

Les militants du nouveau parti suisse se sont rencontrés pour une première assemblée pendant le mois d'août 2009. Pour l'instant, ce sont encore les principes affichés par son homologue suédois qui figurent sur le site Internet du parti en gestation, mais on y retrouve la même ligne fondamentale. Le programme est axé sur deux combats: la lutte contre la conception actuelle des droits d'auteur d'une part, la défense des libertés démocratiques d'autre

part.

La première revendication vise à pouvoir librement copier et échanger des produits culturels. Le parti propose notamment de limiter à 5 ans, contre 70 ans actuellement, le délai après lequel une œuvre tombe dans le domaine public. L'enjeu est assez phénoménal car la numérisation concerne aujourd'hui de nombreux produits comme la musique, les films, les jeux vidéos, les livres, les bandes dessinées, les journaux et magazines etc.

A côté de ses revendications dans le domaine culturel, le parti développe aussi des réflexions sur la défense des «*valeurs démocratiques*» sur Internet en s'élevant contre les tentatives de censure ou les menaces contre la sphère privée.

La Suisse a déjà connu dans le passé un parti politique axé sur une thématique de niche: le parti des automobilistes avait réussi à faire élire des représentants au Conseil national (jusqu'à constituer un groupe de huit parlementaires) pendant les années 80 et 90 avec des slogans comme «*Route libre!*». Ce succès a fait long feu et le parti, devenu «*parti de la liberté*», avait finalement été avalé par l'UDC. *A contrario*, les Verts, eux, sont parvenus à élargir leur thématique et à se créer une place durable. Il faudra compter avec le parti des pirates lors des élections fédérales de 2011. Le

mouvement est constitué de jeunes très à l'aise avec les nouvelles technologies et il peut espérer toucher un public sensible à ces questions. Un score analogue à celui des pirates suédois permettrait à coup sûr l'élection de conseillers nationaux dans les cantons de Berne et de Zurich.

Des revendications dans un seul domaine devraient *a priori* plutôt être portées par une association ou un *lobby*. Les pirates de l'Internet ont-ils une conception commune de de l'intérêt général? On demande à voir leurs positions sur des enjeux comme les assurances sociales, la fiscalité et l'environnement: de cela dépend leur éventuelle pérennité. Mais cela ne devrait pas empêcher un tel parti d'acquiescer une véritable force de frappe en s'appuyant en particulier sur les possibilités de la démocratie directe.

Il convient de s'interroger sur la stratégie de ces nouveaux acteurs politiques. Cherchent-ils avant tout à affirmer une force de proposition au Parlement ou par le biais des initiatives et des référendums ou envisagent-ils de véritablement s'imposer comme mouvement politique à part entière? En tous les cas, on peut supposer qu'un de leurs objectifs à moyen terme est d'exercer une pression sur les partis traditionnels pour qu'ils s'intéressent aux questions liées à Internet. Aujourd'hui, les compétences manquent encore au Parlement

et dans l'administration fédérale et on peut craindre que des lois soient votées dans la précipitation et l'incompréhension de certains enjeux techniques, comme le montre l'exemple de la loi

Hadopi en France. C'est du moins l'impression qui domine auprès des utilisateurs qualifiés d'Internet. Il est donc de l'intérêt des partis politiques de se préoccuper rapidement des enjeux soulevés par ces

«pirates». Et on peut s'attendre à ce que ce soit plus particulièrement le cas des partis de gauche, qui pourraient y laisser quelques pourcents de leur électorat.

## Secret bancaire: le combat d'arrière-garde de l'imposition à la source

*Le vrai scandale fiscal, c'est l'impôt éludé sur les montants déposés Suisse*

Jean-Daniel Delley (29 août 2009)

Konrad Hummler, banquier privé saint-gallois et président de l'Association des banquiers privés suisses, n'aime pas l'Etat et son fisc. Pour lui, l'évasion fiscale est une nécessité: «chaque franc qui échappe à l'Etat est un franc bien placé, car il produit moins de dégâts» (NZZ, 8 août 2009). Il n'hésite pas à assimiler le secret bancaire au droit d'asile!

Face aux pressions exercées sur la Suisse par les Etats soucieux d'optimiser leurs ressources fiscales, il est néanmoins prêt à faire un effort. Les banques helvétiques pourraient prélever un impôt à la source sur les revenus de la fortune étrangère placée dans notre pays et le

reverser de manière anonyme aux Etats de résidence des étrangers concernés, en s'inspirant du dispositif existant entre la Suisse et l'UE. Une manière de préserver le secret bancaire tout en donnant satisfaction aux fisces étrangers. Cette proposition a été reprise par l'Association des banques étrangères en Suisse.

Dans sa chronique régulière au *Tages Anzeiger* (11 août 2009), Rudolf Strahm, qui a déjà mis à nu l'astuce (DP 1822), tape sur le clou. L'impôt anticipé proposé ne frappe que le revenu de la fortune placée en Suisse, mais pas le revenu évadé qui en est l'origine. Illustration présentée par

Strahm: un avocat allemand réalise un gain additionnel de 1 million de francs qu'il transfère sur son compte helvétique. Au taux maximal de 42%, il échappe ainsi à un impôt de 420'000 francs. Le fisc allemand devra se contenter d'environ 20'000 francs, l'impôt à la source au taux allemand prélevé par la banque suisse sur les intérêts (5%) du million évadé.

La différence est de taille. Les banquiers à l'origine d'une telle proposition sont-ils à ce point myopes ou arrogants pour croire que les Etats sont prêts à avaler une telle astuce?

## Matériaux pour connaître l'économie de l'immatériel

*Les statisticiens s'avancent prudemment dans la découverte de l'économie du savoir, celle qui progresse quand l'économie réelle flanche*

Yvette Jaggi (31 août 2009)

Durement malmenées par la globalisation des marchés, les structures des économies nationales se distordent sous

l'effet de la crise mondiale. Elles semblent désormais vivre en régime différencié. D'un côté, on trouve l'économie

réelle, productrice de biens pour lesquels la demande fléchit à long terme et diminue si fortement en temps de

récession que l'Etat en paie la relance. De l'autre côté, on découvre l'économie immatérielle, qui fournit des services, des informations et des prestations innovatrices, le tout représentant d'ores et déjà les trois quarts des emplois, des transactions commerciales et surtout de la valeur produite dans les pays développés et émergents.

Dans l'observation de cette nouvelle forme de division du travail au sein des économies nationales, il n'y a pas cet effet d'annonce ni de mode que l'on a connu au temps pas si lointain mais déjà oublié de la société duale ou des autoroutes de l'information. Au contraire, l'essor de l'économie de l'immatériel, dite aussi de la connaissance ou simplement

qualifiée de post-industrielle, marque une profonde et durable transformation des structures économiques dans tous les pays où il se produit.

Mais les statisticiens préfèrent sans doute que leurs chiffres soient comparables dans le temps plutôt que représentatifs d'une réalité nouvelle. Ainsi, l'Office fédéral de la statistique (OFS) poursuit la publication de ses séries fondées sur la classification des branches économiques en trois secteurs – primaire, secondaire et tertiaire – inventés par Colin Clark, lui-même relayé en France par Jean Fourastié, il y a plus d'un demi-siècle. Il en va ainsi par exemple pour les statistiques sur les personnes occupées, les entreprises, les productions et les ventes,

quand elles sont recensées d'après la branche d'activité.

Pour autant, on ne saurait parler d'un total déni de réalité de la part de l'OFS. Cet été, sont parues deux études présentant «*une vue d'ensemble des principaux indicateurs de l'économie du savoir*», concernant plus précisément la société de l'information ainsi que la recherche et développement. Complément utile ou signe d'un tournant amorcé, cette double publication a le mérite de refléter la situation relativement confortable d'une économie suisse traditionnellement fondée sur les ressources immatérielles plutôt que sur les matières premières et autres richesses «*dures*».

## La finance n'est pas une industrie mais un service public

*Une régulation forte est nécessaire pour que les marchés financiers soient au service de l'économie, et non une fin en soi*

Jean-Daniel Delley (26 août 2009)

Pour contrer la crise financière déclenchée par les crédits hypothécaires pourris, les Etats ont libéré des sommes colossales.

Ainsi la Suisse a mis la main au porte-monnaie pour sauver UBS de la faillite. Ces interventions, contrairement au dogme libéral longtemps en cours, ont été justifiées par la nécessité de garantir le crédit, poumon de la production. Laisser tomber des acteurs financiers, les banques, détenteurs de parts de marché considérables et aussi étroitement interconnectés, comme l'exigerait l'application

stricte de la loi de la concurrence, conduirait à paralyser la vie économique. C'est donc l'intérêt public – une économie qui dispose de moyens de paiement et de crédits – qui a guidé les Etats dans leurs opérations de sauvetage.

Aujourd'hui, alors que les turbulences apparemment s'éloignent, les acteurs financiers revendiquent à grands cris le retrait de l'Etat, le retour à la «*normale*», le marché étant suffisamment efficace pour réguler les transactions financières. Tel n'est pas l'avis de Philipp

Hildebrand, le futur président du directoire de la Banque nationale suisse, qui estime au contraire que le marché n'est pas une instance suffisante de régulation. C'est pourquoi il préconise des mesures de contrôle plus sévères, propres à instaurer une transparence accrue des transactions financières.

La crise financière et économique actuelle justifie de pousser plus loin l'analyse. Si l'accès au crédit est la condition essentielle d'une économie dynamique, alors l'Etat doit se porter garant du bon fonctionnement des marchés

financiers, tout comme il est garant d'un réseau performant de transports et de télécommunications. A cet effet il ne suffit pas de durcir quelques dispositions –par exemple le relèvement du taux de fonds propres – tout en laissant fonctionner le libre jeu des intérêts. Ce libre jeu a conduit à la création d'une véritable industrie financière. Cette dernière n'a plus pour fonction première d'irriguer l'économie, de favoriser l'emploi et de contribuer au

bien-être collectif. Cette industrie a perdu son caractère de service, elle n'est plus d'abord l'infrastructure nécessaire à l'économie réelle. Elle se sert de l'économie réelle pour faire de l'argent par le biais d'acrobaties spéculatives. Jusqu'à conduire l'économie réelle au bord du gouffre.

Reconnaître au marché financier le caractère de service public n'implique pas l'étatisation du crédit, comme le préconisent quelques

archéo-marxistes nostalgiques. Cette reconnaissance passe par l'explicitation d'une responsabilité de l'Etat en matière de monnaie et de crédit, un Etat veillant à ce que les marchés financiers contribuent au bon fonctionnement de l'économie. Quant aux acteurs privés, ils exercent leurs compétences dans le cadre des règles du jeu fixées par l'Etat et non en fonction du libre jeu de leurs seuls intérêts.